

Depuis 2016 la CGT a toujours été force de proposition dans le dossier des horaires décalés par «forte chaleur» dans les MDD techniques. En 2020 nous avons alerté sur les difficultés à appliquer ces horaires. Après des échanges parfois houleux avec l'administration, la CGT a souhaité que la question de ce dispositif soit portée à l'ordre du jour du CHSCT. L'administration nous a fait trois propositions dont celle que nous défendons, soit les horaires décalés du 15 juin au 15 août.

La CGT a fait parvenir un questionnaire aux agents des routes avec les trois propositions. Il y a eu 8 réponses positives pour la première proposition, 2 positives pour la deuxième proposition et 123 réponses positives pour la troisième qui est celle défendue par la CGT.

C'est donc cette dernière proposition qui a été retenue en CHSCT et qui sera votée au prochain Comité technique de mai pour une application dès cet été. Vous trouverez le détail des trois propositions ci-dessous ainsi que le résultat du vote par centre technique.

PROPOSITION D'ÉVOLUTION DU DISPOSITIF FORTES CHALEURS POUR LES AGENTS DES ROUTES POUR 2021

Il est proposé de faire évoluer le dispositif « forte chaleur » pour les agents des routes.

Plusieurs scénarii seraient envisageables :

- - permettre le déclenchement des horaires décalés « forte chaleur » en milieu de semaine en cas d'aggravation des conditions météorologiques lorsqu'une période de forte chaleur est prévue. Cette adaptation mineure répond aux phénomènes d'amplification des températures en cours de semaine et qui sont peu prévisibles. Actuellement, pour des raisons d'organisation du travail et de vie des agents, il a été préféré de pratiquer les horaires par semaine complète. Cette nouvelle mesure s'accompagnerait d'un délai de prévenance d'au moins 1 jour pour permettre la réorganisation du travail et de la vie privée de l'agent ;
- - réaliser tous les travaux de fauchage en horaires décalés « forte chaleur » jusqu'au 15 août. Ceci ne concernerait que 23 équipes. A noter qu'à l'usage, ces horaires de fauchage peuvent poser problème pour la réalisation en sécurité de la fauche aux heures de circulation importantes dans l'agglomération de Limoges ou sur certains axes très fréquentés ;
- - l'option la plus adéquate semblerait être le passage en horaires décalés « fortes chaleurs » à date fixe. Par exemple, cette période pourrait s'étendre du 15 juin au 15 août ou encore du 1er juillet au 15 août.

Déjà mis en place dans d'autres collectivités durant l'été, cette nouvelle organisation du travail présenterait des avantages.

La journée continue permet une plus grande efficacité et une moindre fatigue des équipes en diminuant les allers et retours entre le centre et le chantier et une organisation fixe sur plusieurs semaines simplifierait la programmation des travaux ou des tâches.

L'organisation adoptée retiendrait les bornes horaires sur 5 jours de 6 heures - 13 heures 15 avec une pause de 20 minutes. Et l'essai pourrait porter sur la période du 28 juin au 13 août 2021.

Cette disposition s'appliquerait pour tous les agents des routes hormis ceux concernés par les chantiers de travaux en co-activité avec l'antenne d'exploitation. Ces derniers pourraient bénéficier des horaires fortes chaleurs en fonction des pics de températures prévus dans la semaine. Les prévisions se feraient en fin de semaine précédente et la situation pourrait être réévaluée en milieu de semaine si les chaleurs devaient s'amplifier.

Pour permettre la continuité des activités, il importerait de mettre parallèlement en place les dispositifs suivants :

- - permanence des antennes en horaire normal de service : maintenir un cadre et une équipe de deux agents en horaires normaux ;
- - relations avec les entreprises et les occupants du domaine public : conserver des moyens suffisants, en cas de nécessité, renforcer l'encadrement qui travaille en horaires normaux pour répondre aux sollicitations, organiser la continuité de l'accueil (dans les

antennes et les MDDt).

Cette nouvelle organisation pourrait être soumise au Comité technique du 4 mai prochain, être testée cet été puis faire l'objet d'un bilan à la fin de l'été.

Il va de soi que la CGT souhaite également que les adaptations s'élargissent aussi aux Maisons du Département - services sociaux

Dans les Maisons du Département – services sociaux, les horaires pourraient être décalés lors des jours dits « d'alerte canicule ». Certains agents ont souhaité adapter leur temps de travail (horaires pour les services administratifs). On trouve ci-après une synthèse de l'instauration de cette adaptation de travail.

Il est à préciser, que, pour cette année 2020, les horaires décalés de travail par fortes chaleurs étaient de 7 heures à 16 heures, soit un décalage de 1 heure 30 au lieu d'1 heure les années précédentes. 4/5
Les moyens mis à disposition des agents des MDD – services sociaux

Une réflexion est en cours avec la direction des bâtiments afin d'expérimenter la mise en place de salles « rafraîchies » sur certains sites. Un équipement de ce type a été installé, par exemple, sur la MDD René Coty en fin d'année 2020 et les nouveaux sites en seront aussi équipés (Ambazac).

Les bureaux qui sont les plus exposés aux rayons du soleil et qui possèdent de grandes surfaces vitrées ont été équipés de film anti-UV. Cette solution permet de ne pas travailler dans l'obscurité puisque les films laissent passer la lumière et sont efficaces contre la chaleur.

La poursuite de ces opérations d'équipement en stores et films est prévue pour 2021 sur les sites qui sont dépourvus de volets ou occultations.

La ventilation matinale des locaux, qui permet un rafraichissement naturel, a aussi été privilégiée lorsque les horaires d'ouverture et de présence des agents d'entretien le permettent.

Enfin, pour le bien-être des agents, 10 tables de pique-nique ont été achetées et livrées pour les services techniques et sociaux qui ont ainsi la possibilité de manger à l'extérieur. Il est prévu de renouveler cette opération en 2021 pour les sites encore à équiper.